

Mode d'emploi du constat d'accident

Ce constat d'accident vous permet en cas de sinistre de déterminer les faits à l'intention des compagnies d'assurances.

Remplir 1 constat par accident, mais remplir 2 constats s'il y a 3 véhicules et ainsi de suite.

ATTENTION !

s'il y a des blessés, vous devez appeler la police.

A l'étranger, il est recommandé de demander un constat de police.

ATTENTION !

dans certains pays, la police ne se déplace et ne fait des constats que s'il y a un blessé.

Ecrire au stylo bille en appuyant fort

Cocher sous chiffre 9 toutes les variantes pour chacun des deux véhicules qui correspondent à votre accident, à la fin, indiquer le nombre de chiffres cochés.

Le constat doit être signé par les deux conducteurs.

Conserver la 1ère et la 2ème feuille, remettre la 3ème et 4ème à l'autre conducteur.

ATTENTION ! ne modifier en aucun cas le constat après la signature.

Envoyer rapidement la première feuille à votre assurance.

Ce constat peut être utilisé en Suisse comme à l'étranger.



Carrosserie JPP

Sébastien Pidoux



Tél. 021 861 16 11

Champ-Vionnet 2

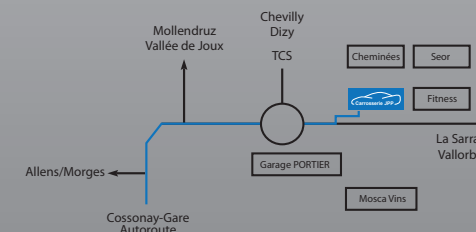
1304 Cossonay-Ville



⇒ Véhicules de remplacement

⇒ Formalité auprès des assurances

⇒ Carrosserie agréée par les assurances



MODE D'EMPLOI
A conserver dans la boîte à gants